Kea Keuringen en Energie Advies vzw
Erkend keuringsorganisme MB 5 nov. 2010
Industriepark-West 75
B-9100 Sint-Niklaas
TVA BE0821 773 706
TEL/FAX: 09 282 58 88
info@keakeuringen.be
www.keakeuringen.be
BELAC 498-INSP

RAPPORT D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET SUR TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 16/10/2025) - DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE - INSTALLATION DOMESTIQUE

Base de contrôle: Visite d'inspection d'une installation existante selon livre 1: Partie 6 chap. 6.5
Décision supplémentaire / différente : Installations électriques domestiques ancien RGIE (Partie 8 chap. 8.2 afd. 8.2.2)

Réf:

N° de dossier: KEA2605713

Demandeur: AC - Ingénieur & certificateur

Date: 02/11/2026

N° de rapport: KV29079-JDG

Inspecteur: Jan De Geyter

Installation
Installation domestique
Rue de la Sille 13,
7822 Meslin-l'Evêque

Propriétaire et/ou gestionnaire

Responsable de l'exécution du travail
Inconnu

Année de construction de l'installation initiale (*) : Entre 1981 et 01/06/2020
(*) Selon la déclaration du client

L'installation N'EST PAS conforme.

L'installation doit être recontrôlée par le même organisme de contrôle avant le 02/11/2027

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Coordonnées générales de l'installation électrique

Coordonnées du distributeur

EAN: 541448854144902071
kWh n° compteur: 20107630
kWh n° compteur seul. nuit: 8122086

Protection des raccordements: 40 A
Index jour: 64022 kWh
Index seulement nuit: 239732 kWh

☐ compteurs à budget
Index nuit: 76342 kWh

Coordonnées de l'installation

Prévu pour: 3N400V
Ampérage nominal maximum: 40 A

Colonne d'alimentation: 4 x 10 mm^2
Type de colonne: XVB

Type prise de terre: aardingslus

Description de l'installation

Différentiel général: 40 A / 300 mA
Nombres de tableaux: 2

Nombres des circuits: 14

Rapport créé avec le logiciel version 5.36

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conserve dans le dossier électrique de l'installation et chaque modification apportée à l'installation doit y être mentionnée.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installations électriques doit être communiqu' immédiates au SPF économie, PME, Classe moyenne et Energie Direction Générale de l'énergie – Division Gaz – électricité.
(**) Conformément a l'article 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutes sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Si après 1 ans, les infractions constatées lors de la visite de contrôle, l'organisme agrée se doit d'envoyer une copie du procès-verbal a la direction Générale de l'Energie prépose a la haute surveillance des installations électriques domestique.

Signé numériquement par Jan De Geyter

Kea Keuringen en Energie Advies vzw
Erkend keuringsorganisme MB 5 nov. 2010
Industriepark-West 75
B-9100 Sint-Niklaas
TVA BE0821 773 706
TEL/FAX: 09 282 58 88
info@keakeuringen.be
www.keakeuringen.be
BELAC 498-INSP

Tableau 1: Bord dag
2 x 10A - SV - #2
4 x 16A - SV - #2
1 x 20A - SV - #2
1 x 20A - SV - #2
2 x 16A - SV - #2
2 x 16A - SV - #2
Interrupteur différentiel 30mA - 40 - 2P Type: A **Interrupteur différentiel** 300mA - 40 - 4P Type: A

Tableau 2: Bord nacht
2 x 16A - SV - #2

Contrôles

- ☑ Contact direct
- ☑ Matériel
- ☑ Continuité de la terre
- ☑ Contact indirect
- ☑ I>/section
- ☑ Test diff
- ☑ Montage
- ☑ Schémas
- ☑ Différentiel: était plombée
- ☑ Appareilles
- ☑ Contrôle boucle de défaut

Mesures

- ☑ Résistance de la prise de terre: 8.1 Ohm
- ☑ Niveau général d'isolation: 4.44 MOhm bij 500 V

Infractions

Infractions installation existante

A001: Prévoir les schémas unifilaires, ou si nécessaire les schémas multifilaires, de l'installation. (3.1.2.1., 9.1.1, 9.1.2.)
B018: Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage. (5.3.5.5.a)
B021: Remplacer le(s) disjoncteur(s) et/ou le(s) fusible(s) défectueux. (9.5)
C002: Compléter ou réaliser les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et/ou départ chauffage). (4.2.3.2)

Remarques

W021 - Rapport établi dans le cadre de la vente en raison de l'absence d'un rapport d'inspection valable.
W022 - Il est possible qu il ya des non conformitées supplementaiers , aprés la présentaions des schemas opbligatoires.
Contrôle effectué uniquement sur les parties visibles et accessibles.
Le client/représentant certifie que l'installation a été remise en service après avoir été testée.
KEW 0005969: 34

Besluit

L'installation N'EST PAS conforme.

L'installation doit être recontrôlée par le même organisme de contrôle avant le 02/11/2027

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Rapport créé avec le logiciel version 5.36

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conserve dans le dossier électrique de l'installation et chaque modification apportée à l'installation doit y être mentionnée.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installations électriques doit être communiqu' immédiates au SPF économie, PME, Classe moyenne et Energie Direction Générale de l'énergie – Division Gaz – électricité.
(**) Conformément a l'article 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutes sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Si après 1 ans, les infractions constatées lors de la visite de contrôle, l'organisme agrée se doit d'envoyer une copie du procès-verbal a la direction Générale de l'Energie prépose a la haute surveillance des installations électriques domestique.

Kea Keuringen en Energie Advies vzw

Erkend keuringsorganisme MB 5 nov. 2010

Industriepark-West 75
B-9100 Sint-Niklaas
TVA BE0821 773 706

TEL/FAX: 09 282 58 88
info@keakeuringen.be
www.keakeuringen.be

BELAC 498-INSP

Plan étape par étape pour une installation non conforme

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Ce rapport donne l'état de l'installation électrique, afin que le propriétaire a été informé des mesures a prendre.	Le propriétaire dispose de 12 mois à compter de la date du contrôle pour résoudre les infractions mentionnées. Si toutes les violations ont été corrigées, veuillez contacter KEA ou votre inspecteur KEA et prendre un nouveau rendez-vous afin que nous puissions suivre et compléter votre dossier.	La réinspection doit être effectuée pendant 12 mois après la date du contrôle, la date suivante est enregistrée auprès de KEA: 02/11/2027	KEA est à votre service pour toutes les inspections nécessaires et vous assistera si quelque chose n'est pas clair.

Annexe

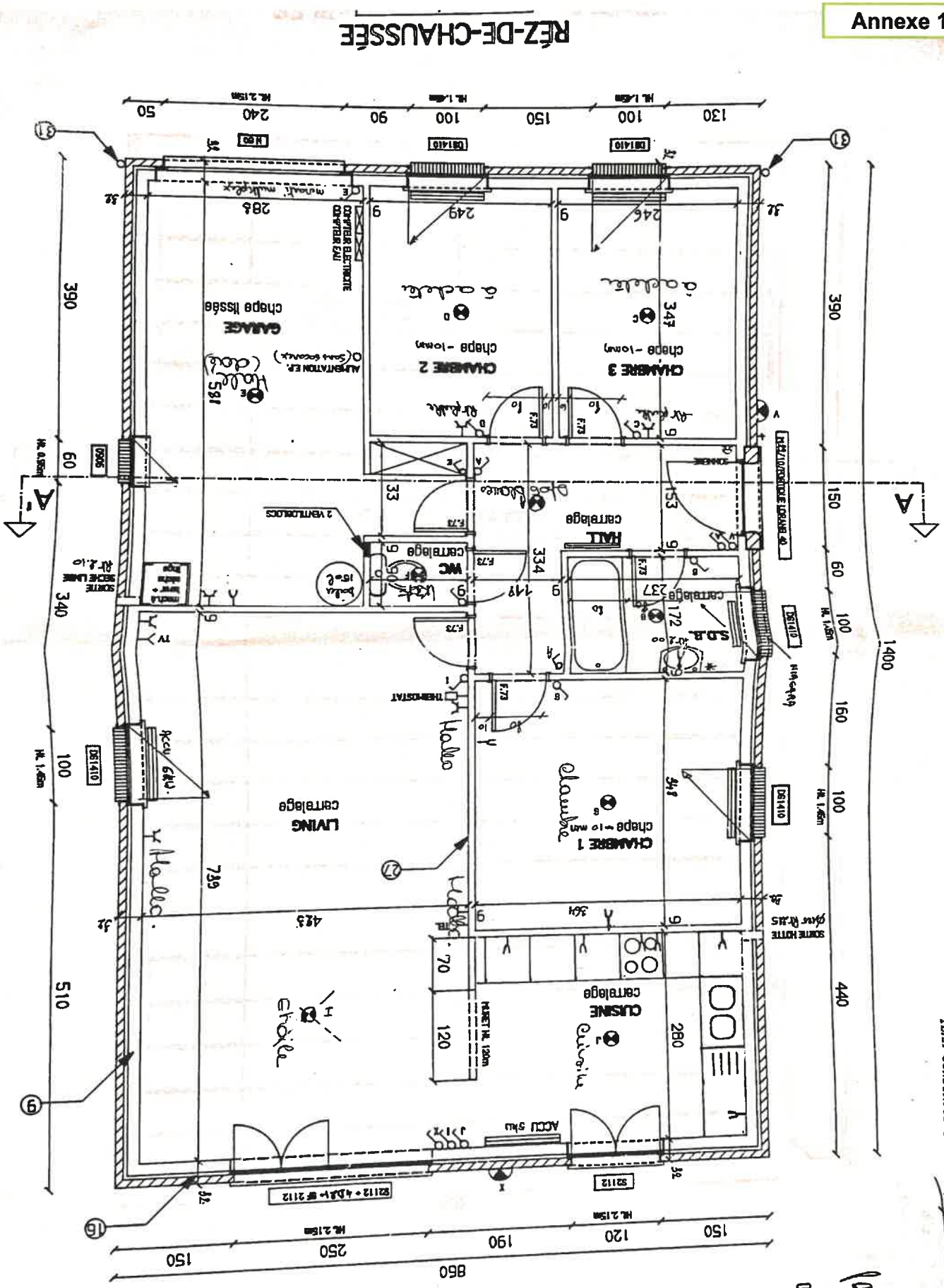
1. Schéma unifilaire et Schéma d' installation

KEA
Digitaal ondertekend
02/11/2026
Jan De Geyter

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique est tenu:
1. Assurer ou avoir assuré le bon état d'entretien;
2. Prendre les mesures appropriées pour garantir que les exigences de ce livre sont respectées à tout moment;
3. Transférer le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou opérateur;
4. Mettre une copie du dossier d'installation électrique à la disposition de tout locataire;
5. Informer immédiatement le fonctionnaire fédéral en charge de l'énergie qui a le pouvoir sous son autorité de tout accident impliquant des personnes directement ou indirectement responsables de la présence d'installations électriques.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conserve dans le dossier électrique de l'installation et chaque modification apportée à l'installation doit y être mentionnée.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installations électriques doit être communiqu' immédiates au SPF économie, PME, Classe moyenne et Energie Direction Générale de l'énergie – Division Gaz – électricité.
(**) Conformément a l'article 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutes sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Si aprés 1 ans, les infractions constatées lors de la visite de contrôle, l'organisme agrée se doit d'envoyer une copie du procès-verbal a la direction Générale de l'Energie prépose a la haute surveillance des installations électriques domestique.

Rapport créé avec le logiciel version 5.36



CHANTIER/WERF N° 4414
NOM/NAAM : MR. ET MME. BURY-DEPERMENTIER
ADRESSE/ADRES: RUE DE LA SILLE
7822 MESLIN L'EVEQUE
DOSSIER : MR. JACQUEMYN
TEAM CONSTRUCT TEL : 02/520.89.16

Valable pour chantier
09-11-1994